

QUESTIONNAIRE AUX LISTES ÉLECTORALES COMMUNALES DE BRAINE-LE-COMTE

À l’approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne. Merci d’avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable. Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position. Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme “sans avis”.

I. PLAN DE SECTEUR ET SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Votre liste est-elle favorable à

1) Revoir votre Schéma de Développement Communal de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l’artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 3

.....
Lors de révisions du Schéma de Développement Communal, nous veillerons à éviter l’extension de l’artificialisation et à favoriser plutôt l’occupation des terrains dans le centre et le pourtour de la ville en respectant un certain pourcentage de verdurisation (parcs, rues arborées, ...).

2) Adopter un moratoire en refusant toute demande de permis impliquant l’artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d’espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 3

.....
Nous sommes défavorables à des positions dogmatiques et de principe, bien que nous soyons d’accord d’éviter d’étendre le tissu urbain et plutôt de densifier la ville tout en conservant un pourcentage d’espaces verts.

3) Exproprier pour cause d'utilité publique (intérêt paysager et liaison écologique) la parcelle de terrain appartenant à la société Sotraba située sur le lieu dit « Fosse Albecq ».

1 2 3

.....
Nous sommes pour le respect de la propriété privée. Nous pouvons être défavorables à l'installation de certains types de construction, mais l'expropriation doit être réservée aux cas importants tels que la lutte contre les inondations, le désenclavage de parcelles, etc.

LOGEMENT ACCESSIBLE ET RÉHABILITATION DES ESPACES DÉJÀ ARTIFICIALISÉS

Votre liste est-elle favorable à

1) Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (Taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales...)?

1 2 3

.....
Oui, nous sommes favorables à l'utilisation des logements inoccupés et à atteindre sur Braine-le-Comte un pourcentage recommandé de logement sociaux.

2) Atteindre rapidement le taux de 10 % de logements publics fixé par le « Code wallon de l'habitat durable », en imposant notamment un seuil minimum de logements sociaux à tout projet d'urbanisme d'habitats multiples.

1 2 3

.....
Oui, nous devons avoir sur la ville le niveau recommandé de logements sociaux, en veillant à couvrir les besoins existant sans provoquer d'effet d'appel vers la ville.

3) Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 2 3

.....
Nous sommes favorables en effet à la hausse et la simplification des aides financières au logement. Cela doit se faire en concertation avec les autres niveaux de pouvoir.

5) Aménager, grâce aux subsides de la Région wallonne, une aire d'accueil permanente et adaptée aux besoins des Gens du voyage.

1 2 3

.....
Il n'est pas soutenable de pourchasser de partout les gens du voyage, ce qui les oblige parfois à forcer la main à certaines communes ou à certains propriétaires. Il faut les accueillir dignement, à des endroits où il y a peu de conflits de voisinage et où les terrains peuvent être équipés. Une aire

adaptée, au sein d'un zoning, sur leurs trajets et ne faisant pas double emploi avec des aires d'accueil proches peut être envisagée en concertation avec la région et les communes avoisinantes.

III. TERRES AGRICOLES

Votre liste est-elle favorable à

1) *Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de Noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?*

1 2 3

.....
Que voulez-vous de plus que le parcellaire agricole anonyme disponible dans les données Nature et Environnement -> Sol et Sous-sol de WalOnMap ? Et pour quoi faire ? Toute récolte de données doit avoir un but, un traitement envisagé.

2) *Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?*

1 2 3

.....
Il est difficile de « mettre à disposition » des terres qui font déjà l'objet de fermages. Il serait difficile de déposséder des agriculteurs existants pour délibérément les remplacer par d'autres. L'idée est séduisante mais n'est pas très pratique. Disons oui en cas de terrains publics non utilisés (si une telle chose existe).

3) *S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture soient garanties que leur fonction première, reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?*

1 2 3

.....
Le plan de secteur a entre autres pour objectif de permettre de définir un cadre au sein desquels les différents acteurs peuvent se projeter pour l'aménagement du territoire. Leur statut est important à long terme. Il est néanmoins concevable de le réviser en fonction des objectifs (ou pas) de croissance de la ville et des différentes centralités autour desquelles cela doit être organisé.

4.

BIODIVERSITÉ ET ESPACES VERTS

Votre liste est-elle favorable à

1) *Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public...) ?*

1 2 3

.....
Oui, mais sans oublier l'entretien de tous les espaces verts et les mêmes obligations que celles faites aux agriculteurs sur l'élimination de certaines espèces (lutte contre les chardons par exemple).

2) *Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou-te-s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des villages ?*

1 2 3

.....
Oui, des espaces verts accessibles à tous.

3) *Mener une politique active de dé-sartificialiation et de dé-perméabilisation des sols (cours d'écoles, aires de stationnement...) afin de lutter contre les inondations et les îlots de chaleurs.*

1 2 3

.....
Oui, lors de travaux (voiries, parkings), prévoir des zones perméables, arborer, veiller à créer de l'ombre.

5.

DÉMOCRATIE / ACCÈS À L'INFORMATION

Votre liste est-elle favorable à

1) *Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier (via le Braine Notre Ville notamment) ?*

1 2 3

.....
Oui, cette information doit avoir plus de publicité. Une souscription à une liste de distribution est également souhaitable pour être averti des nouveaux projets.

2) *Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créeer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?*

1 2 3

.....

Tout à fait. Les projets sont généralement à des stades trop avancés et ont déjà demandé de l'investissement de la part des acteurs avant même qu'on ait pu en avoir connaissance ou en discuter. Les conseillers d'opposition n'ont pas plus d'information que les citoyens.

3) *Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?*

1 **2** **3**

.....
Oui. Il faut en définir les modalités pour éviter que ce soit toujours les mêmes citoyens et que chacun ait l'occasion de dire son avis, mais je suis favorable à une large ouverture a priori plutôt que de devoir monter des groupes de résistance a posteriori.